



Conseil scientifique de l'institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

Recommandation du CS de l'INS2I sur la Loi de Programmation de la Recherche (LPR)

Le Conseil Scientifique de l'Institut National des Sciences de l'Information et de leurs Interactions, du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), regrette que le projet de « Loi de Programmation de la Recherche » (LPR) étudié par le parlement en cette rentrée 2020 n'ait pas pris en compte les propositions exprimées à de nombreuses reprises par la communauté scientifique et les structures académiques. De telles propositions ont notamment été faites par le Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) lors de sa session extraordinaire de juillet 2019¹ et par les sociétés savantes académiques². La C3N avait déjà marqué sa désapprobation sur le projet de loi rendu public en juin³, et le CESE, dans son analyse, a aussi critiqué le projet de loi⁴.

La recherche française a besoin de moyens, de perspectives pour ses jeunes, de transparence, de simplification de sa gouvernance et de ses processus de financement. La LPR ne répond en rien à ces enjeux majeurs. Elle ne fournit pas d'augmentation significative de moyens avant plusieurs années – et donc aucune garantie d'obtenir ces moyens. Elle installera la recherche plus encore qu'elle ne l'est actuellement, dans un cadre concurrentiel qui défavorise le partage des connaissances et qui installe la précarité des jeunes chercheuses et chercheurs. Elle accroîtra les déséquilibres homme-femme au sein des organismes de recherche et des universités. Elle ne préparera pas l'avenir et organisera au contraire un fonctionnement adapté au manque de moyens et à la recherche finalisée.

Nous demandons instamment que cette loi soit profondément transformée en suivant les recommandations fortes de la communauté académique résolument mobilisée pour une véritable loi répondant aux attentes de la société, conformément à la lettre ouverte de la CPCN à l'attention des membres du Sénat⁵.

Isabelle Queinnec
Présidente du Conseil Scientifique de l'INS2I

Recommandation adoptée le 26 octobre 2020
20 votants : 19 oui, 1 abstention

¹ https://www.c3n-cn.fr/sites/www.c3n-cn.fr/files/u88/Propositions_Comite-national_Juillet-2019.pdf

² https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2020/09/Societes-savantes_Analyses-et-propositions-LPR_Assemblee_nationale_20200902.pdf

³ https://www.cnrs.fr/comitenational/struc_coord/c3n/motions/Motion_C3N_Pour-une-autre-LPPR.pdf

⁴ <https://www.lecese.fr/travaux-publies/avis-du-cese-sur-la-programmation-budgetaire-du-projet-de-loi-de-programmation-pluriannuelle-de-la-recherche>

⁵ <https://www.c3n-cn.fr/article/lettre-ouverte-senat>



Destinataires :

- M. Jean CASTEX, premier ministre
- Mme Frédérique VIDAL, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Mme Amélie DE MONTCHALIN, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
- M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance
- M. Olivier DUSSOPT, ministre délégué en charge des comptes publics

Copies à :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science
- M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I
- M. Olivier COUTARD, président de la conférence des présidents du Comité national
- Mme Dorothée BERTHOMIEU, présidente du Conseil Scientifique du CNRS
- M. Dimitry PEAUCELLE, coordinateur de la C3N
- M. Yaël GROSJEAN, président du CS INSB, M. Olivier DRAPIER, président du CS IN2P3, M. Serge SIMOENS, président du CS INSIS, Mme Beatrice MARTICORENA, présidente du CS INSU, M. Olivier SANDRE, président du CS INC, Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du CS INSHS, M. Rémi CARLES, président du CS INSMI, Mme Claudine CREPIN-GILBERT, présidente du CS INP, Mme Patricia GIBERT BRUNET, président du CS INEE.